



Séance du Conseil municipal du 20 mai 2019

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**« Approbation des comptes 2018
de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion du Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2018, ainsi que les comptes de cette institution pour le même exercice ;

Vu le rapport de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire et les états financiers au 31 décembre 2018, établi par la Fiduciaire Chavaz SA, sise rue Jacques-Grosselin 8, 1227 Carouge, daté du 1er avril 2019 ;

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse, dans sa séance du 15 mai 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 16 mai 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE / REFUSE

1. Les comptes 2018 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport daté du 1er avril 2019, établi par la Fiduciaire Chavaz SA, sise Rue Jacques-Grosselin 8, 1227 Carouge.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2018, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.